



---

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

---

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu du 15 mars 2024 ;
2. Comptes de Gestion 2023 ;
3. Comptes Administratifs 2023 ;
4. Affectation des résultats 2023 ;
5. Vote des Taux des Impôts Locaux 2024 ;
6. Budgets Primitifs 2024 ;
7. Programmation de martelage de bois – Etat assiette 2024 ;
8. Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2024 ;
9. Programmes d'actions ONF – exercice 2024 ;
10. Implantation d'une antenne pour la téléphonie mobile ;
11. Echange de terrains ;
12. Maisons Fleuries ;
13. Demande de subventions ;
14. Renouvellement PEDT 2024-2027
15. Questions Diverses.

Sur convocation de Madame le Maire en date du 05 avril 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 12 avril 2024, dans la salle de réunion habituelle.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël (à partir du point n°2, procuration à CYPARYSZCZAK Roger pour le point n°1), CYPARYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Étaient excusés : FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia)

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

## Délibérations :

### **Délibération n°20240015 : Approbation du procès-verbal du 15 mars 2024**

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 15 mars 2024. Les conseillers adoptent le procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

### **Délibération n°20240016 – 20240017 - 20240018 : Adoption des Comptes de gestion 2023**

Approbation des comptes de gestion (budget général, budget bois, et budget eau) du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votes : à l'unanimité

### **Délibération n°20240019 : Adoption des comptes administratifs 2023**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Opérations de l'exercice	106 127.40€	251 247.67€	911 443.50€	1 085 004.06€	1 017 570.90€	1 336 251.73€
<b>RÉSULTATS exercice 2023</b>		<b>147 120.27€</b>		<b>173 560.56€</b>		<b>318 680.83€</b>
Résultat reporté N-1	31 352.67€			262 152.27€	31 352.67€	262 152.27€
Part affecté à l'investissement					0.00 €	0.00 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>113 767.60€</b>		<b>435 712.83€</b>		<b>549 480.43€</b>
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b>						
Opérations de l'exercice	-	-	61 373.72€	61 373.72€	61 373.72€	61 373.72€
TOTAUX	-	-	61 373.72€	61 373.72€	61 373.72€	61 373.72€
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>				<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>
<b>COMPTE ANNEXE POUR LA FORÊT</b>						
Opérations de l'exercice		5 295.96€	263 168.19 €	143 125.98 €	263 168.19€	148 421.94€
<b>RÉSULTATS exercice 2023</b>		<b>5 295.96€</b>	<b>120 042.21€</b>		<b>114 746.25€</b>	
Résultat reporté N-1	5 295.96€			363 854.30€	5 295.96€	363 854.30€
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>0.00€</b>		<b>243 812.09€</b>		<b>243 812.09€</b>

Votes : à l'unanimité

### **Délibération n°20240020 : Affectation de résultats – Budget Général 2023**

Le compte administratif 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit qui présente :

Section	Résultat
Fonctionnement	435 713.13€ (excédent)
Investissement	113 767.60€ (excédent)

L'affectation de résultat est imputée de la manière suivante :

Section	Montant	Imputation comptable
Fonctionnement	435 713.13€ (excédent)	002 en recette de fonctionnement
Investissement	113 767.60€ (excédent)	001 en recette d'investissement

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240021 : Affectation de résultats – Budget Bois 2023**

Le compte administratif 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit qui présente :

Section	Résultat
Fonctionnement	243 812.09€ (excédent)
Investissement	0.00€

L'affectation de résultat est imputée de la manière suivante :

Section	Montant	Imputation comptable
Fonctionnement	243 812.09€ (recette)	002 en recette de fonctionnement

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240022 : Vote des taux des impôts locaux 2024**

Les taux d'imposition sont maintenus comme suit :

- Taux de taxe Foncière sur le foncier bâti : 36,12 %,
- Taux de Taxe Foncière sur le foncier non bâti : 15,86 %,
- Taux de la taxe d'habitation : 20.37%

Ils restent identiques à l'année précédente.

 **Délibération n°20240023 : Adoption du budget primitif – Budget Général 2024**

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2024, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	Budget Primitif
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	31 200,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	12 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	433 000,00
23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 047 104,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 526 804,00</b>
RECETTES	
Chapitre	Budget Primitif
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	113 767,60
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	50 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	820 906,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	206 130,40

021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	320 000,00
024 PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILISATIONS	16 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 526 804,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	362 020,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	458 414,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	104 106,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 300,00
66 CHARGES FINANCIERES	3 150,00
67 CHARGES SPECIFIQUES	1 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	320 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 337 990,00</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif</b>
002 RÉSULTAT REPORTÉ	435 713,13
013 ATTENUATIONS DE CHARGES.	5 000,00
70 PRODUITS DE SEVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	38 900,00
73 IMPOTS ET TAXES	20 000,00
731 FISCALITE LOCALE	445 631,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	284 137,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	108 098,87
76 PRODUITS FINANCIERS	10 ,00
77 PRODUITS SPECIFIQUES	500,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 337 990,00</b>

 **Délibération n°20240024 : Adoption du budget primitif – Budget Bois 2024**

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2024, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif</b>
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00
23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	150 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>200 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	95 000,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>200 000,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	156 500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 000,00

66 CHARGES FINANCIERES	
67 CHARGES SPECIFIQUES	
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	95 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>351 500,00</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif</b>
002 RÉSULTAT REPORTÉ	243 812,09
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	107 687,91
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>351 500,00</b>

#### **Délibération n°20240025 : Programmation de martelage de bois – Etat d'assiette 2024**

Au vu de la proposition présentée par l'O.N.F., le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2024, demande à l'O.N.F. de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et d'y référer leurs destinations.

#### **Délibération n°20240026 : Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2024**

Au vu de la proposition présentée par l'O.N.F., le Conseil Municipal décide en cas de vente de gré à gré par mise en concurrence infructueuse, les coupes ou parties de coupes pourront être négociées à l'amiable, de même que les lots de faible valeur. L'O.N.F. sera confié de fixer les prix plancher pour toutes ces coupes ou parties de coupes. L'assemblée délibérante accepte le contrat d'approvisionnement de bois façonnés proposé par l'O.N.F. Pour les produits accidentels, l'O.N.F. sera confié de retenir la ou les destination(s) la ou les plus appropriée(s) restant dans l'intérêt de la commune.

#### **Délibération n°20240027 : Programmes d'action ONF – Exercice 2024**

L'O.N.F. propose un programme d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune. Ces travaux concernent de la maintenance, de la sylvicole, de l'infrastructure et de la sécurisation. Le Conseil Municipal accepte ce programme sauf les travaux d'infrastructures qui seront réalisés par les services techniques municipaux.

#### **Délibération n°20240028 : Implantation d'une antenne pour la téléphonie mobile**

Madame le Maire expose l'arrêté du 26 décembre 2023 définissant la première liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2024. Les conseillers ont débattu sur plusieurs points : facilité d'accessibilité aux démarches administratives sur internet, les ondes que cela pourrait apporter, le paysage de la commune, etc.

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision, après consultation auprès de la population concernée. Une invitation sera envoyée aux habitants du hameau d'Hervafaing.

#### **Délibération n°20240029 : Echange de terrains**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un recollement forestier et suggère de céder aux Consorts ANDRE quatre parcelles communales cadastrées :

- Parcelle 034 AR numéro 85, d'une contenance de 2010 m<sup>2</sup>, situé au lieudit Larrantement,
- Parcelle 034 AR numéro 86, d'une contenance de 500 m<sup>2</sup>, situé au lieudit Le Greniat,
- Parcelle 034 AR numéro 87, d'une contenance de 4060 m<sup>2</sup>, situé au lieudit Le Greniat,
- Parcelle 034 AR numéro 90, d'une contenance de 520 m<sup>2</sup>, situé au lieudit sur Hervafaing,

En échange les Consorts ANDRE rétrocèdent à la commune cinq parcelles cadastrées :

- Parcelle 034 AR numéro 93, d'une contenance de 2990 m<sup>2</sup>, situé au lieudit sur Hervafaing,
- Parcelle 034 AR numéro 94, d'une contenance de 4340 m<sup>2</sup>, situé au lieudit sur Hervafaing,

- Parcelle 034 AP numéro 21, d'une contenance de 3130 m<sup>2</sup>, situé au lieudit Le Breux,
- Parcelle 034 AP numéro 20, d'une contenance de 410 m<sup>2</sup>, situé au lieudit Le Breux,
- Parcelle 034 AP numéro 40, d'une contenance de 650 m<sup>2</sup>, situé au lieudit Champ de la Côte,

Aucune soulte ne sera versée et les frais d'acte seront partagés par moitié.

Le Conseil Municipal approuve l'échange de parcelles

Votes : à l'unanimité

#### **Délibération n°20240030 : Maisons fleuries**

Suite à l'avis du jury réuni le 05 avril 2024, le Conseil Municipal décide d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 75€ aux 4 réalisations jugées « les plus belles ». La remise des prix aura lieu le 1<sup>er</sup> mai à 11h00 en même temps que l'événement « Troc Plantes » organisé par le C.C.A.S.

#### **Délibération n°20240031 : Demandes de subventions rue Joseph Thiéry – département**

Dans le prolongement des demandes déposées au titre des Fonds DETR et Fonds Verts auprès de l'état, le conseil municipal valide la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite le département pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de l'aménagement de la rue Joseph Thiéry

Votes : à l'unanimité

#### **Délibération n°20240032 : Convention validation PEDT**

Pour faire suite à de la demande reçue de la DDCSPP concernant la validation du PEDT (projet éducatif territoriale) et de la labellisation du plan mercredi garantissant la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention.

Votes : à l'unanimité

#### **Délibération n°20240033 : Demande de subventions – voiries**

Considérant l'enveloppe inscrite au budget 2024 et au vu de l'état de dégradation de certaines voies communales, les membres du conseil décident de procéder à des travaux de rénovation de voirie et demande le soutien financier du département pour la réalisation de ceux-ci.

Votes : à l'unanimité

#### **Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

**La séance est levée à 22h20.**